

Si nous avions une loi comme dans Ontario qui ne permet la coupe du bois à pâte que pour sa transformation au Canada nous pourrions donner dans notre province du travail à un plus grand nombre d'ouvriers au lieu de favoriser l'industrie de l'étranger et enrichir les manufacturiers du dehors.

Nous savons qu'il faut des revenus à la Province et qu'elle en tire de la coupe du bois, mais les revenus de cette source pourraient être augmentés considérablement en élevant le droit d'exportation sur le bois à pâte; nos industries en profiteraient forcément si le gouvernement imposait un droit assez fort pour qu'il fût plus profitable de manufacturer sur place qu'au dehors les articles provenant de la pâte de notre propre bois et que nous importons actuellement.

Malheureusement le gouvernement comprend si peu les besoins de notre industrie qu'il a pris l'engagement de ne pas augmenter pendant dix ans le droit d'exportation. Nos forêts pendant ces dix ans seront pillées à bon compte par nos voisins et leurs manufacturiers continueront à accumuler les profits, pendant que les nôtres s'en tiendront à la fabrication des quelques articles qu'ils produisent et ne s'outilleront pas pour manufacturer ceux sur lesquels ils ne sont pas suffisamment protégés par le tarif de douane.

Le gouvernement fédéral pourrait, à défaut du gouvernement provincial sur lequel, nous venons de le voir, il ne faut pas compter, aider les industries qui emploient la pâte de bois; mais de ce côté non plus nous n'avons rien à attendre. Le trésor fédéral connaît les gros surplus et dès lors, le ministre des finances et ses collègues du gouvernement trouvent que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Du moment que les recettes des douanes montent, c'est pour lui la preuve que nos industries sont prospères.

Ce serait vrai, peut-être, si les augmentations des importations ne portaient que sur des objets et produits que nous ne

produisons pas ici. Il n'en est pas ainsi malheureusement.

De quelque côté que nous nous retournions nous ne voyons pas pour le moment d'où viendra l'espoir que nos manufacturiers seront suffisamment protégés pour donner un essor plus grand à nos industries.

## CRIMES OU BIENFAITS DES TRUSTS ?

Suite et fin

Un homme rêva, il y a trente ans, de réaliser cet accaparement gigantesque. C'est M. Rockefeller. Il construisit d'abord des canalisations, des pipelines pour amener le pétrole depuis les puits jusqu'aux stations des chemins de fer. Cela fait, il obtint des chemins de fer des conditions exceptionnelles pour le transport de son huile jusqu'à ses raffineries. En troisième lieu, il construisit concurrentement aux chemins de fer des canaux de 500 à 600 kilomètres de long avec des siphons et des pompes aspirantes et foulantes qui lui firent faire sur le transport en wagon une économie de 50 pour 100. Enfin, pouvant livrer le pétrole au consommateur à meilleur marché que qu'il que ce fût, il tua les raffineries rivales ou les força à s'affilier à lui et, aujourd'hui, seul maître de la matière, il peut fixer tous les matins, à 9 heures, le prix du pétrole dans l'Amérique entière. Naturellement, s'il le veut, il peut le faire monter à son gré. C'est l'accaparement.

Nous voyons bien maintenant ce que signifie ce mot; un trust. C'est l'entente entre les producteurs d'un même produit au lieu de la concurrence. C'est une entente en face du consommateur. Dans la libre concurrence, les producteurs courent après le consommateur, se le disputent, se mettent à son service. Dans le trust, le producteur peut attendre le consommateur: celui-ci sera bien obligé de venir.

Le trust est donc une espèce d'accaparement. Mais il y a entre l'accaparement

tel qu'on l'a connu autrefois et le trust tel que nous le voyons aujourd'hui de grandes différences. L'accapareur d'autrefois était un commerçant qui rafflait tout le blé ou une autre denrée d'une région, l'enfermait dans ses greniers, et attendait que la famine forçât le public à le lui acheter à un prix exorbitant. L'homme du trust, lui, n'est pas un simple commerçant, un simple intermédiaire, agissant sur une matière déjà parfaite, bonne à être utilisée par le consommateur. C'est un industriel produisant cette matière ou au moins la transformant d'une façon telle qu'il lui donne presque toute sa valeur. Il n'accapare donc pas l'objet produit, mais les instruments mêmes ou les lieux de production.

Les causes sont toutes différentes. L'ancien accapareur pouvait priver à son gré de blé toute une province, parce qu'il n'y avait pas de chemins de fer apportant aisément le trop plein d'un pays voisin, ni de navires faisant participer la région affamée aux récoltes surabondantes des pays d'outre-mer. Depuis que la facilité des communications a fait du monde entier comme un même marché où tous les prix s'égalisent et où tous les objets sont offerts, il semblait impossible qu'on vit reparaitre un accaparement. Comment supposer, en effet, qu'un homme fût assez puissant et eût assez de relations pour acheter dans tous les pays à la fois, pour emmagasiner toutes les récoltes et affamer la descendance d'Adam tout entière? Et, en effet, tous les économistes se félicitaient de la conquête aujourd'hui imprescriptible de la libre concurrence.

Il est vrai que l'accaparement est presque impossible sur les denrées où il s'exerçait autrefois. On a essayé sur le blé: on a échoué. Mais, en même temps, un fait nouveau se produisait auquel on ne pouvait s'attendre. Beaucoup des matières qu'on récoltait autrefois aisément partout ont été remplacées, grâce à la science, par des matières circonscrites dans des régions peu nombreuses et très déterminées. Sur celles-là, dès lors, l'accaparement peut se refaire.



# Saumon "Clover Leaf"

QUALITE STRICTEMENT CHOISIE DE SOCKEYE  
ROUGE DE LA RIVIERE FRASER

La plus haute qualité et le plus bel empaquetage sur la marché.

THE PACIFIC SELLING CO., 95 HUDSON ST.,  
NEW YORK, N. Y.